



## Voiture abimée sur la route dégradée

Par **basia**, le **27/04/2015** à **23:17**

Bonsoir,

Je roulais sur la route départementale à 22h, elle n'a pas été éclairée.

J'ai été surprise par un très grand trou dans la chaussée et n'ayant pas pu l'éviter au dernier moment (un terre-plein central m'en empêchait) j'ai roulé dedans avec mes roues côté droit de véhicule.

J'ai constaté que mes deux jantes côté droit sont très abîmées. Je crains également que la voiture a pu subir d'autres dommages qui ne se voient pas tout de suite...

J'ai tout de suite appelé le 17, la police secours, qui m'ont dit juste de prendre les photos et de déclarer un sinistre. En retournant sur les lieux, j'ai été témoin comment d'autres véhicules subissaient le même sort que le mien... D'autres automobilistes sont revenus sur les lieux, comme moi. J'ai donc décidé de prévenir les automobilistes qui arrivaient, de ce danger en leur faisant des signes et en même temps d'appeler les pompiers. Ces derniers ont prévenu une patrouille de gendarmerie qui est arrivé sur place rapidement.

J'ai pris des photos de la chaussée abîmée.

Les gendarmes ont pu constater les dommages de mon véhicule et m'ont promis de m'envoyer un témoignage (pas encore reçu..)

Le lendemain, j'ai contacté la mairie de la commune pour savoir qui est responsable de l'entretien de cette route. On m'a répondu que cette route dépendait du **département**. En même temps, la personne à l'accueil m'a confirmé qu'elle-même a roulé dans ce même trou, le même soir, une heure plutôt... J'ai également son témoignage.

Je souhaiterais savoir comment procéder pour que le département prenne en charge les réparations des dommages de ma voiture. J'ai contacté mon assurance, bien sur mais ils m'ont prévenus que ce type de demande prend beaucoup de temps et ...est très aléatoire. Il est vrai que pour l'instant, je ne sais pas si autre chose que les jantes a été abîmé. J'ai demandais une expertise conservatoire...

Merci pour vos conseils.

Une autre petite question - il paraît que la DDE "n'existe plus..." Comment s'appelle maintenant ce service qui entretient les routes ???

Cordialement

Par **razor2**, le **28/04/2015** à **11:02**

Contactez les services compétents du département pour connaître leur position. Ensuite, s'ils sont "coopératifs", vous devrez faire un constat avec eux, que vous enverrez à votre assureur. Amassez le maximum de "billes" (photos, témoignages...) Si ça ne bouge pas, vous avez la possibilité de déposer un recours civil contre l'administration responsable de l'entretien de cette voirie, un juge tranchera...

Par **Gé**, le **06/11/2015** à **15:35**

bonjour,

Je suis journaliste pour Turbo et je prépare un reportage sur les routes abîmées. Pourriez-vous me contacter à ce numéro : 0666726739 pour m'expliquer où se situe la route en question ?

Merci !